



Elèves sans papiers **Où en est-on ?**

Edito

Comment ne pas être révolté par le sort indigne que la France réserve aux réfugiés, à tel point qu'un récent rapport d'Amnesty International le dénonce ? Comment ne pas s'alarmer de la montée du racisme ordinaire dans notre pays, quand un représentant syndical de la police peut dire dans les medias que « bamboula » est une insulte « à peu près convenable » en réagissant au viol du jeune Théo ? Depuis, la révélation d'autres affaires identiques nous confirme que la violence institutionnelle, la discrimination, le mépris de la loi ne sont pas inhabituels dans notre pays. **La FSU a appelé et appellera à toutes les mobilisations pour que ces agissements cessent.**

Dans cette période où de plus en plus de réfugiés arrivent, il nous a semblé important de revenir sur le travail des militants du RESF confrontés au quotidien à la détresse de ces populations, et de mettre en lumière les victoires conquises de hautes luttes. C'est la solidarité et la mobilisation des équipes enseignantes, des élèves et des parents d'élèves qui, avec l'aide du RESF, permettent de résoudre des situations souvent très compliquées, humainement insupportables et de faire respecter les droits. Vous trouverez dans ce journal et sur notre site toutes les informations qui vous permettront de contacter le RESF. **Engagée dans la lutte contre l'extrême-droite, la FSU94 a organisé en mars un stage sur ce sujet.**

Dans le cadre des élections présidentielles, la FSU réaffirme ses mandats de développement du service public en ce qu'il est un projet d'avenir pour plus de justice sociale et de solidarités. La FSU reste par ailleurs attachée à une protection sociale universelle de haut niveau, à la retraite à taux plein à 60ans et à une fiscalité redistributrice de richesses. La FSU continuera de s'opposer aux modèles de sociétés individualistes et indifférents aux questions environnementales. **Mobilisons nous pour que la France redevienne le pays des droits humains et du partage !**

■ Catherine Anglesio

Élèves sans papiers Où en est-on ?



Face à la situation des élèves majeurs, et des familles en situation irrégulière ayant des enfants mineurs scolarisés (de la maternelle à l'université), des personnels de l'Éducation nationale, des parents d'élèves, des éducateurs, des collectifs, des syndicats et des associations ont décidé de créer un réseau de soutien à ces enfants et à ces jeunes majeurs. le Réseau Éducation Sans Frontières (RESF) est né le 26 juin 2004

Son but est de créer les conditions de mobilisations citoyennes, pour éviter

l'expulsion des parents d'enfants scolarisés ainsi que celle des jeunes majeurs scolarisés, d'éviter le démantèlement des familles.

Plus de 12 ans après, il est utile et nécessaire de faire le point, plus particulièrement en ce qui concerne le Val de Marne.

Le réseau dans le Val-de-Marne

Il est principalement animé par des enseignants actifs ou retraités, de la CGT éduc'ation, la FSU, Sud éducation. Il reçoit le renfort de citoyens et citoyennes, des parents

d'élèves de la FCPE, ainsi que des associations (LDH, Mrap, Assouevam, Civcr, Fontenay pour la diversité...). A l'heure actuelle, il existe sur le département une quinzaine de collectifs locaux, qui tiennent une permanence locale à des fréquences diverses.

Au plan départemental, une réunion mensuelle des collectifs locaux a lieu à Créteil, chaque premier mercredi du mois hors vacances scolaires, pour faire le point et décider des actions à venir, en liaison avec les autres réseaux d'Île-de-France et nationaux (campagnes, pétitions, adresses aux élus etc...) Cette réunion est suivie d'une permanence départementale mensuelle qui depuis la rentrée est submergée par l'afflux des familles. C'est une assemblée collective où chaque dossier est exposé aux autres afin que chacun se rende compte qu'il n'est pas seul dans son cas et isolé.



Des audiences en préfecture insuffisantes

Grâce à de nombreuses mobilisations et manifestations de lycéens, en particulier devant la préfecture de Créteil ou la sous-préfecture de l'Haÿ les Roses, la préfecture qui n'aime pas voir débarquer devant ses grilles des centaines de lycéens (ça fait désordre !) venant revendiquer l'abrogation de l'OQTF (obligation de quitter le territoire français) ou un titre de séjour pour leurs camarades a été conduite à mettre en place des audiences qui permettent un dépôt collectif de dossier par les militants du RESF. Cependant ces audiences sont très formatées. Elles sont bimestrielles et le dépôt ne peut excéder 30 dossiers. Il ne doit s'agir que de demandes d'admission exceptionnelles au séjour, pas de dossier de droit, pas de renouvellement, pas demande de DCEM (document de circulation pour étranger mineur.). La délégation ne peut dépasser six personnes. Les décisions quant aux dossiers déposés ne sont communiquées qu'à l'audience suivante. Favorable quand le dossier répond aux contraintes de la circulaire Valls du 28/11/2015 (cinq ans de présence des parents et trois ans de scolarité des enfants, ou arrivée avant l'âge de 16 ans avec scolarité assidue de trois ans pour un jeune majeur) avec délivrance d'une CST

VPF (Carte de Séjour Temporaire Vie Privée et familiale) parfois une CST étudiant, parfois une simple APS (Autorisation provisoire de séjour) pour terminer l'année scolaire. Mais le nombre de refus se multiplie actuellement, pour insuffisance de durée de séjour ou de scolarisation des enfants pouvant entraîner une OQTF... **Dans de tels cas, seule une mobilisation locale de l'établissement scolaire, une pétition, et l'appel au soutien des élus peut éviter l'expulsion.**



Ces audiences sont insuffisantes tant par leur fréquence que par le nombre de dossiers déposés. A la dernière audience du 8 février 2017 nous avons 60 demandes de dépôt en préfecture soit le double du quota alloué. Elles sont le dernier recours de ceux pour qui obtenir un rendez-vous par internet est quasi impossible à cause du serveur. De plus les délais de renouvellement sont parfois si longs que les demandeurs se retrouvent parfois sans emploi ou allocations faute de titre de séjour !

Et ceci n'est valable que pour la préfecture de Créteil ou la sous-préfecture de l'Haÿ les Roses. Nous pointons du doigt la sous-préfecture de Nogent : les gens sont à la fois mal reçus, subissent le harcèlement bureaucratique, leurs dossiers sont déclassés et ils sont finalement déboutés de leur demande la plupart du temps. Une tentative, il y a deux ans, de mise en place d'audience n'a débouché sur rien de positif. Cependant le RESF ne doit pas devenir une association où l'on vient simplement déposer son dossier.

Une scolarisation difficile des jeunes majeurs et mineurs dans le Val de Marne

S'ils sont arrivés après l'âge de 16 ans, ils doivent passer des tests de positionnement scolaire au Centre d'Information et d'Orientation. Les délais d'attente sont trop longs entre la transmission du CIO au Casnav (Centre Académique pour la Scolarisation des enfants Allophones Nouvellement Arrivés et des

enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs). Les délais d'affectation à un établissement d'enseignement peuvent faire perdre jusqu'à une année scolaire. On manque aussi cruellement de classes UP2A (Unité pédagogiques pour enfants allophones arrivants).

Un statut de mineur contesté

Le département a délégué à France Terre d'Asile l'évaluation de la minorité des enfants. Pour cela ils font appel aux tests osseux scientifiquement ineptes (RESF a mené campagne pour leur abolition mais le législateur a confirmé le recours à leur emploi). Souvent déclarés majeurs à tort, ils se retrouvent à la rue dans une situation de grande précarité. En 2016, RESF a lancé la campagne **un toit, une école, des papiers**.

Seule la saisie d'un juge des enfants peut décider d'une mesure de protection du jeune. Dans ce cas le Conseil Départemental fait systématiquement appel de la décision. Certains jeunes n'ont dû leur salut qu'à la mobilisation de militants du RESF et à l'intervention auprès des élus et des responsables de L'ASE (Aide Sociale à l'Enfance).

Des contrats jeune majeur au compte-goutte

Devenus majeurs, les jeunes pris en charge par l'ASE peuvent bénéficier d'un contrat jeune majeur, contrats de plus en plus rares faute de moyens budgétaires. Cette signature est parfois subordonnée à l'acceptation par le jeune d'une scolarité dans un cursus court privilégiant le choix de l'apprentissage. Ce n'est pas normal. Sur ces deux questions, Resf a interpellé le Conseil Départemental et l'ASE !

Les obligations de quitter le territoire

Quatre jeunes majeurs se sont vu signifier une OQTF l'été dernier. La mobilisation du réseau, la signature de pétitions, un recours gracieux, l'intervention du président du Conseil départemental ont conduit la préfecture à leur délivrer des cartes de séjour temporaire étudiant ! **Seule la mobilisation fait fléchir la préfecture !**

Au niveau régional ? Encore pire !

Le changement de majorité au Conseil Régional s'est traduit par une baisse de l'aide aux transports pour les sans-papiers. Sa présidente a refusé aux conseillers régionaux de pratiquer comme auparavant une cérémonie de parrainages de jeunes majeur(e)s sans papiers scolarisé(e)s. Ce refus a amené le RESF et les conseillers d'opposition à organiser le 14 décembre une cérémonie sauvage de parrainage face aux locaux du Conseil Régional à Paris.



Réfugiés accueil et action départementale :

Le RESF, aussi sensible à l'accueil des réfugiés, s'est associé à la création des collectifs citoyens d'Ivry et Vitry, souhaitant faciliter l'accueil et l'intégration des réfugiés du centre Emmaüs d'Ivry, mitoyen du quartier du Port à l'anglais à Vitry. Le RESF est solidaire des militants, citoyens, bénévoles, poursuivis voire condamnés pour avoir apporté aide et protection aux réfugiés en errance.

Non la solidarité n'est pas un délit, c'est un devoir !

Le RESF a pris l'initiative début février d'inviter syndicats et associations à une réunion pour envisager au niveau départemental une action d'envergure sur l'accueil des réfugiés dans le Val-de-Marne. Au printemps 2017, la FSU s'y est associée.

Réunions et permanences départementales :

Elles se tiennent à la Maison Départementale des Syndicats au 4ème étage dans la salle de formation de la Cgt /11-13 rue des archives 94000 Créteil / Métro Créteil -Préfecture / réunion de 16 à 17h / permanence de 17 à 19h / Prochaines réunions et permanences mercredis 29 mars, 3 mai, 7 juin et 5 juillet.

www.educationsansfrontieres.org/?page=contacts&id_rubrique=70



■ Dominique Balducci, René Delalande, Pierre Lafrance (syndiqués à la FSU, militants du RESF)

Revenu de base, revenu universel, revenu d'existence : fausse bonne idée ?

C'est une proposition du moment. Pourtant, il s'agit d'une idée du XVIII^{ème} siècle, reprise aujourd'hui par des courants de pensée très divers, des anarchistes aux ultralibéraux avec évidemment des projets de société très différents. Benoit Hamon, candidat du Parti Socialiste, le propose dans son programme.

De quoi s'agit-il ? C'est un revenu versé à tout citoyen dans un pays donné sans aucune contrepartie, sans condition de ressources et cumulable avec d'autres revenus. Des expérimentations ont lieu : par exemple, en Finlande ou dans le département de la Gironde mais il s'agit de tester non pas un revenu universel mais un revenu de base en direction des plus démunis. Le seul qui existe est la rente pétrolière versée à tous les habitants d'Alaska, inférieure d'ailleurs au RSA en France

L'objectif affiché serait d'éradiquer la pauvreté et la précarité en attribuant un revenu permettant aux individus de subvenir à leurs besoins vitaux (alimentation, santé, logement) et éviter aux plus pauvres les démarches stigmatisantes pour bénéficier des allocations sociales telles que le RSA. Pour les libéraux, il s'agit de rationaliser les dépenses d'aide sociale mais aussi de flexibiliser le marché du travail et remettre en cause l'Etat providence et la protection sociale. Pour les progressistes, prenant en compte le chômage de masse et l'automatisation du travail qui supprime de

plus en plus d'emplois, ce serait le moyen de sécurisation et d'émancipation des individus, en leur offrant plus de liberté dans le choix de leurs activités. Il serait alors un pilier supplémentaire de la protection sociale .

Il y a une troisième voie proposée par Bernard Friot, sociologue et économiste, qui préconise « un salaire à vie » permettant le dépassement du capitalisme et son alternative.

Au delà des questions du financement - qui a son importance - et du montant du revenu (de 450 à 850 euros selon les scénarios), cela peut-il permettre de vivre décemment ? C'est la question du rapport à l'emploi, au travail qui est posée. Ce revenu n'entérine-t-il pas le chômage de masse et ne renonce-t-il pas à l'idée d'une société sans chômage, d'une société sans exploitation ? Ne remet-il pas en cause la notion même du travail producteur de richesses à répartir y compris celles permettant de financer la protection sociale ? Quid de la responsabilité sociale du patronat dans ce cas de figure ?

Associations, syndicats et partis politiques alertent sur les dangers « *d'un tel projet qui serait un cheval de Troie pour achever le modèle social français* »
Réflexion et débat à poursuivre dans cette période électorale...

■ Dominique Balducci

Dernières infos sur le devenir des CIO dans le 94

Un courrier nominatif, daté du 15 février, a été adressé aux personnels administratifs des CIO hors carte cible afin de les inciter à participer au mouvement déconcentré et ce, avant le CTA, prévu le 09 mars. C'est ainsi que nous comprenons qu'un choix a été effectué entre le CIO de L'Haÿ-les-Roses et celui de Villejuif, en toute opacité. De plus, alors que cette même instance ne s'est pas encore réunie, des états des lieux ont été prévus le 27 février au CIO de Saint-Maur et le 6 mars au CIO de Nogent. Cela nous laisse penser que le rectorat a pris la décision de ne pas maintenir ouverts les CIO de Charenton, Nogent, Saint-Maur et Villejuif, seuls destinataires du dit courrier, sans concertation avec les élus du personnels, ni prise en compte des propositions du Conseil départemental de poursuivre l'hébergement des CIO de Charenton et Villejuif.

■ Corinne Tissier

Signez la pétition pour le maintien des 11 CIO du Val-de-Marne sur le site de la FSU 94 : sd.fsu94.fr

Pensions, pouvoir d'achat, accès aux soins, statut, La situation des retraité-e-s ne cesse de se dégrader

A voir certains reportages ou à lire des articles de presses, les retraité-e-s seraient des privilégiés. Quelques milliers d'entre eux en croisière ou investissant au Maroc cachent la réalité des 16 millions de retraité-es de notre pays.

En effet la pension moyenne est de 1200€ . 10 % des retraité-e-s vivent en dessous du seuil de pauvreté. Et cette situation ne s'améliore pas. Le Secours Populaire a dénoncé l'accroissement de la pauvreté chez les personnes âgées et en particulier les femmes dont les pensions sont inférieures de 40 % à celles des hommes. Au delà des plus pauvres le pouvoir d'achat de tous ne cesse de se dégrader. Une des raisons en est l'indexation des pensions sur les prix. Jusqu'en 1987 elles étaient revalorisées sur la base des salaires des actifs. Année après année, l'écart se creuse d'environ 1,5 %. De 2003 à 2014 les pensions progressaient de 17,9 %, tandis que les salaires eux augmentaient de 24,8 % et le SMIC de 32,6 %. Sur les vingt dernières années, on peut estimer à 20% la perte de pouvoir d'achat. Cette perte est accentuée par le blocage des retraites depuis 4 ans.

C'est pourquoi, avec nos partenaires syndicaux, la FSU revendique l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen et qu'aucune retraite pour une carrière complète, ne soit inférieure au SMIC.

S'y ajoutent des mesures fiscales spécifiques : les retraité-e-s doivent s'acquitter d'une taxe de 0,3 % pour alimenter la Contribution de Solidarité

pour l'Autonomie (CASA), les veuves et veufs ayant élevé un enfant ont perdu une demi-part fiscale, les personnes ayant élevé au moins trois enfants subissent la fiscalisation de la majoration de 10 % de leur pension. Sans parler des menaces proférées par la Cour des Comptes et par des candidats à la présidentielle sur les pensions de reversion des fonctionnaires.

Le coût des transports est souvent un frein pour participer pleinement à une vie sociale. En prenant leur retraite, les salariés perdent le bénéfice du remboursement de la moitié du passe Navigo par leur employeur alors que leurs revenus baissent. Si la majorité du Conseil Départemental s'était engagée à faire bénéficier tous les retraités (imposables ou pas) de la carte Améthyste, le Syndicat des transports d'Île-de-France n'a toujours pas donné son accord.

Les retraité-e-s ont, plus que bien d'autres, de plus en plus de difficultés à se soigner. Ils subissent la dégradation du système de santé et de protection sociale : lits fermés et emplois supprimés à l'Hôpital, désertification médicale dans les quartiers populaires, dépassement d'honoraires...

Les retraité-e-s ont aussi besoin de reconnaissance par la société. La situation et la place des retraité-e-s dans la société a changé. Il faut prendre en compte la « révolution démographique » qui se



prépare puisqu'à l'horizon 2050 : 30 % de la population aura plus de 65 ans. L'augmentation de l'espérance de vie n'est pas une catastrophe. Les plus de 20 ans d'espérance de vie en relative bonne santé posent la question du vivre ensemble et de la construction d'une société adaptée à tous les âges. C'est pourquoi la Section Fédérale des Retraité-e-s FSU porte la reconnaissance d'un vrai statut pour les retraité-e-s. Et ce, au moment où dans le vocabulaire officiel, on parle de « personne âgée » et non plus de retraité-e, où au Ministère des Affaires Sociales on veut présenter la retraite comme une allocation de solidarité. Si être âgé, c'est un état biologique, être retraité-e, c'est la situation de quelqu'un qui a travaillé, qui a

contribué à la richesse du pays et qui a versé des cotisations et, à ce titre, a droit à une rémunération. Parce que leurs conditions de vie et leur place dans la société sont absentes du débat politique, les retraité-es se mobilisent dans l'unité syndicale. Déjà, le 12 janvier, leur intersyndicale a pris une initiative inédite en organisant avec des chercheurs un colloque au Conseil Économique Social et Environnemental. Ils vont à la rencontre des retraité -es avec un questionnaire pour préparer une grande journée d'action le 30 mars prochain

■ Jean Amar



Conseil national du SNUTER un conseil qui donne la pêche !

Un an après la fusion entre le SNUCLIAS et le SNUACTE qui a donné naissance au SNUTER, celui-ci tenait son premier conseil

national du 30 novembre au 2 décembre à Carcassonne, en présence de quelques 120 délégués.

Le SNUTER, c'est la FSU territoriale (mairies, regroupements de communes, territoires, conseils départementaux, conseils régionaux ...). Une FSU territoriale qui se porte bien, et qui représente la 3^{ème} force de la FSU, avec près de 11.000 adhérents. La fusion a donc été réussie, pour le plus grand bien de la FSU et des collègues que nous représentons et défendons.

A l'heure où les services publics et les fonctionnaires sont remis en cause de tous côtés, Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, présente à ce congrès, a souligné l'indispensable rôle du service public et de ses agents, particulièrement en temps de crise économique et sociale.

Les membres du Conseil ont travaillé sur le rapport

Laurent (temps de travail dans la fonction publique), les accords PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), le développement syndical, les prochaines élections professionnelles, l'analyse du budget des collectivités locales, et le plan de formation du SNUTER.

Ils ont tenu à réaffirmer leur attachement aux services publics et à tout mettre en œuvre pour répondre aux idées fausses véhiculées par différents mouvements politiques, notamment de l'extrême-droite.

Dans ce sens, 2 motions ont été votées à l'unanimité : « La Fonction publique et les services publics : la richesse de ceux qui n'en ont pas » et « Le syndicalisme face à l'extrême-droite : un nécessaire combat » démontrant ainsi la

bonne dynamique enclenchée lors de ce 1^{er} Conseil national.

■ Christiane Belert

